

Valable à partir du 1^{er} janvier 2025

À nous renvoyer

- Par mail à middle-office@novaxia-invest.fr

Souscription papier, dématérialisée ou semi-dématérialisée, signature électronique

Documents à transmettre

• Pour les personnes physiques

- Bulletin de souscription conforme, daté et signé (signature obligatoire des deux conjoints si les parts constituent des biens communs, en cas de mariage sous le régime de la communauté ou de PACS sous le régime de l'indivision)
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI Novaxia NEO
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du/des souscripteurs
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, eau, gaz, téléphone, attestation d'imposition ou de non-imposition; taxe d'habitation, foncière, quittance d'assurance pour le logement - titre de propriété ou quittance de loyers...)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire d'un compte ouvert auprès d'un établissement bancaire de l'Union Européenne)

• Pour les personnes morales

- Bulletin de souscription conforme, daté et signé
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI Novaxia NEO
- K-bis de moins de 3 mois (en lieu et place du K-bis pour les associations et congrégations religieuses : extrait du journal officiel / pour les fondations : décret de reconnaissance d'utilité publique)
- Statuts certifiés
- Registre des bénéficiaires effectifs
- Copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du signataire et bénéficiaire(s) effectif(s)

• Modalités de règlement

- Par virement bancaire du souscripteur sur le compte bancaire de la SCPI Novaxia NEO
- Par virement bancaire effectué par l'organisme financier (crédit)
- Par chèque à l'ordre de la SCPI Novaxia NEO
- Par prélèvement SEPA sur le compte du souscripteur (**mandat joint à nous adresser impérativement avant le 20 du mois en cours**)

• Déclaration d'origine des fonds (DOF) modèle joint, à remettre impérativement dûment complétée et accompagnée des justificatifs d'origine et de traçabilité des fonds dans le cadre du dispositif de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de Novaxia Investissement (liste des critères inclus dans le modèle de déclaration d'origine des fonds).

• Souscription au nom d'un mineur

- Copie du livret de famille
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité des 2 parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois joint de l'attestation d'hébergement
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'enfant)

• Souscription d'une personne sous protection (tutelle / curatelle)

- Ordonnance du tribunal de mise sous tutelle / curatelle et ordonnance de placement des fonds
- Original du bulletin de souscription signé par le représentant légal
- Copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal et du majeur protégé

Si les parts constituent des biens propres, joindre la déclaration de réemploi de fonds propres.

Si les parts constituent des biens communs, en cas de mariage sous le régime de la communauté ou de PACS sous le régime de l'indivision, le conjoint du souscripteur doit également, sous peine de nullité de la souscription, donner son consentement à ladite souscription en faisant précéder sa signature de la mention « *Bon pour accord pour la souscription de « N » parts* » (nombre en lettres).

Démembrement

Nue-propriété Usufruit

Afin d'accorder le niveau de protection le plus élevé,
le souscripteur est catégorisé client non professionnel par défaut.
Pour toute demande de modification de la catégorisation
du client, veuillez adresser une demande écrite à Novaxia
Investissement.

Bulletin de souscription de parts de SCPI Novaxia NEO**Je suis un particulier****Souscripteur**

Numéro client (si déjà client) :

Je soussigné(e) :

Madame Monsieur Indéterminé

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le :

à :

Code Postal du lieu de naissance ou pays (si hors France) :

Nationalité :

US Person : Oui Non

Je suis résident fiscal : en France

Autre :

NIF (Numéro d'Identification Fiscale) :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Pays (si hors de France) :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

Code postal : Ville :

Pays (si hors de France) :

Email :

Téléphone :

Téléphone portable :

Capacité juridique :

Majeur capable Majeur sous régime de protection
 Mineur Mineur sous régime de protection

Profession et secteur d'activité pour le souscripteur :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Mon régime matrimonial : Communauté réduite aux acquêts
 Communauté universelle

Votre Conseiller

Code apporteur :

Société :

Nom du Conseiller :

Co-souscripteur (en cas de souscription conjointe ou en indivision)

Numéro client (si déjà client) :

Je soussigné(e) :

Madame Monsieur Indéterminé

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le :

à :

Code Postal du lieu de naissance ou pays (si hors France) :

Nationalité :

US Person : Oui Non

Je suis résident fiscal : en France

Autre :

NIF (Numéro d'Identification Fiscale) :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Pays (si hors de France) :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

Code postal : Ville :

Pays (si hors de France) :

Email :

Téléphone :

Téléphone portable :

Capacité juridique :

Majeur capable Majeur sous régime de protection
 Mineur Mineur sous régime de protection

Profession et secteur d'activité pour le co-souscripteur :

Je suis une personne morale

Numéro client (si déjà client) :
 Dénomination Sociale :
 Forme Juridique :
 N° SIREN :
 Régime Fiscal : IS BIC/BNC Autre :
 Adresse postale :
 Code postal : Ville : Pays (si hors de France) :
 Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :
 Code postal : Ville : Pays (si hors de France) :
 Email :
 Téléphone : Téléphone portable :
 Je suis (ou un des bénéficiaires effectifs) une US Person : Oui Non

Chiffre d'affaires au 31/12 dernier	Résultats nets au 31/12 dernier	Disponibilités au 31/12 dernier
.....

Je(nous) déclare(ons) souscrire à

SCPI	Nombre de parts	Montant unitaire	Montant de souscription
Novaxia NEO	187 euros

Nombre total de parts en lettres :



Montant à indiquer en pleine propriété :

- le montant souscrit = nombre de parts x prix de la part (187 €)
- ce montant inclut la commission de souscription de Novaxia NEO de 0% TTC

Ma Souscription

Démembrement temporaire : Oui Non (viager)

Si viager nom et prénom de la contrepartie :

Durée du démembrément (en nombre d'années) : ans

Clés de démembrément appliquée % usufruit - % nue-propriété

Montant à verser (nombre de parts x 187 euros x clé de répartition) :

Si contrepartie temporaire identifiée Nom, prénom / raison sociale :

(bulletin de souscription de la contrepartie et documents à joindre au dossier)

Modalités de Règlement

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mandat de prélèvement SEPA (à signer)
Remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous
à nous adresser impérativement avant le 20 du mois en cours | <input type="checkbox"/> Virement sur le compte de Novaxia NEO :
FR76 1627 5006 0008 0018 5181 737 |
| <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de Novaxia NEO | <input type="checkbox"/> À crédit Organisme bancaire : |

Paraphe 1 : Paraphe 2 :

À compléter uniquement dans le cadre d'une souscription Personne Morale

Statuts FATCA et CRS du déclarant

Statut CRS

Institution Financière (IF) Oui Non

Si oui, veuillez cocher la catégorie correspondante :

- Institution financière déclarante
 Institution financière non-déclarante

- Institution Financière – entité d'investissement située dans un pays non signataire de CRS.

Veuillez compléter le chapitre ci-dessous « **Identification des Personnes détenant le contrôle** ».

Entité Non-Financière (ENF)

À compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente

Veuillez cocher la catégorie correspondante :

- ENF Active - société cotée en bourse ou filiale d'une société cotée en bourse
 ENF Active - entité gouvernementale ou publique

- ENF Active autre - vos revenus sont majoritairement issus d'une activité industrielle, artisanale, commerciale, libérale.
 ENF Passive - par opposition à l'ENF active. Vos revenus sont majoritairement issus de revenus passifs (loyers, dividendes, rentes...).

Veuillez compléter le chapitre ci-dessous « **Identification des Personnes détenant le contrôle** ».

Statut FATCA

Institution Financière (IF) Oui Non

Si oui, veuillez cocher la catégorie correspondante :

Institution Financière enregistrée

Veuillez indiquer votre GIIN et préciser la catégorie :

- Reporting Model 1 (IGA 1)
 Participante (Final Regulations) GIIN :

- Reporting Model 2 (IGA 2)

Institution Financière non enregistrée

Veuillez préciser la catégorie :

- Non déclarante d'un pays IGA
 Autre (exemple : certifiée réputée conforme ...):

Entité Non-Financière (ENF)

À compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente

Veuillez cocher la catégorie correspondante :

- ENF Active - société cotée en bourse ou filiale d'une société cotée en bourse
 ENF Active - entité gouvernementale ou publique
 ENF Active autre - vos revenus sont majoritairement issus d'une activité industrielle, artisanale, commerciale, libérale.
 ENF Passive - par opposition à l'ENF active, vos revenus sont majoritairement issus de revenus passifs (loyers, dividendes, rentes,...).

Veuillez compléter le chapitre ci-dessous « **Identification des Personnes détenant le contrôle** ».

Identification des Personnes détenant le contrôle

Si vous êtes une ENF Passive ou une entité d'investissement située dans un pays NON signataire de CRS, vous êtes tenus de compléter cette section.

Veuillez compléter les informations ci-dessous :

- les personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement plus de 25% du capital social ou des droits de vote de l'entité,
- ou à défaut, les personnes physiques qui exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'entité.

A - Nom / Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de résidence fiscale :

1

2

Numéro d'identification fiscale (NIF) :

1

2

B - Nom / Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de résidence fiscale :

1

2

Numéro d'identification fiscale (NIF) :

1

2

C - Nom / Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de résidence fiscale :

1

2

Numéro d'identification fiscale (NIF) :

1

2

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

Déclarations

Je déclare et reconnaiss : (lire impérativement les Conditions Générales de souscription de la SCPI Novaxia NEO)

- avoir pris connaissance avant toute souscription de la note d'information et du DIC PRIIPS qui m'ont été remis sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et en avoir pris connaissance ;
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ou en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « U.S. Person », conformément aux conditions posées dans la note d'information disponible sur le site internet de la société de gestion. Dans le cas où je deviendrais une US Person, j'en informerais la Société de Gestion immédiatement ;
- être pleinement informé et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- avoir pris connaissance des risques décrits dans la note d'information des conditions d'émission des parts rappelées ci-après ;
- être informé que la souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total, et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial ;
- être informé des conditions de rémunération de la Société de Gestion ;
- être informé que la Société de Gestion pourra rétrocéder une partie de la commission de gestion qu'elle aura perçue de la SCPI Novaxia NEO aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux souscripteurs des parts de Novaxia Neo dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux souscripteurs dans le temps ;
- être informé que les parts souscrites entreront en jouissance en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, le premier jour du quatrième mois suivant le mois au cours duquel a eu lieu la souscription ;
- être informé que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts.

Toutes les communications légales et réglementaires me seront adressées par Novaxia Investissement par voie dématérialisée à l'adresse mail indiquée sur le présent bulletin de souscription (gestion du fonds, convocations aux assemblées générales, reporting réglementaires, etc...). Si vous souhaitez recevoir ces informations légales et réglementaires par voie papier, cochez la case ci-contre.

J'accepte que mes informations soient utilisées pour recevoir des actualités et informations commerciales sur les produits gérés par Novaxia Investissement : Oui Non

Fait à

Le :

Signature du souscripteur précédée de la mention
« Bon pour souscription »

Signature du souscripteur précédée de la mention
« Bon pour souscription »

Le règlement par mandat de prélèvement vous permet un traitement optimal et peut intervenir sans impact sur la date d'enregistrement dans les premiers jours du mois suivant la date de complétude du dossier (intégralité des pièces réglementaires).

À la suite de quoi et à l'initiative de la société de gestion, **le prélèvement sera généré au plus tard le 20 du mois en cours après enregistrement du dossier conforme.**



Nos équipes traiteront votre dossier dans les plus brefs délais.
Pour profiter au plus vite de NOVAXIA NEO, vous pouvez faire une demande de prélèvement.

Mandat de Prélèvement SEPA (à compléter uniquement si règlement par prélèvement)

Titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Domiciliation bancaire :

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise NOVAXIA NEO, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon investissement programmé. Je m'engage à informer NOVAXIA INVESTISSEMENT de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans les conditions prévues par la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Novaxia Investissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte bancaire.

Fait à : Le :

Signature du souscripteur précédée de la mention
« Bon pour mandat de prélèvement »

Signature du souscripteur précédée de la mention
« Bon pour mandat de prélèvement »

Paraphe 1 : Paraphe 2 :

NOVAXIA NEO

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 851989566 - Visa AMF : visa SCPI n° 19-13 du 14/06/2019.

Siège social : 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Société de gestion : NOVAXIA INVESTISSEMENT, 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris.

Société par actions simplifiée au capital de 1 700 000 euros - 802 346 551 RCS Paris.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-14000022

Conditions générales de souscription de la SCPI Novaxia NEO

AVERTISSEMENT

Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans. Avant tout investissement et réinvestissement, vous devez vérifier que ce produit est adapté à votre situation patrimoniale. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits dans le Document d'Informations Clés.

Le risque de perte en capital

Les SCPI ne présentent aucune garantie de capital ou de performance. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de marché (risque immobilier)

Les investissements réalisés par les SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs que par zones géographiques, sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Le risque lié à la liquidité

Il s'agit de la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que les SCPI ne garantissent pas la revente des parts. La cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché organisé prévu à cet effet.

Le risque lié au crédit

Le financement bancaire souscrit par les SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette éligible.

Le risque opérationnel

Il s'agit du risque de pertes dues à des personnes, processus ou systèmes inadéquats ou défaillants, ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition inclut le risque de fraude interne ou externe, le risque lié aux pannes de systèmes informatiques et le risque juridique.

Le risque locatif

Le taux d'occupation ne garantit pas la capacité du locataire à payer son loyer. Les dividendes versés dépendent de la diversification locative du portefeuille et des loyers perçus (risque de défaillance économique d'un locataire).

Le risque de rendement

Aucun rendement n'est garanti. Les SCPI peuvent ne pas servir le moindre rendement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le risque de contrepartie

C'est le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture).

Le risque lié à l'effet de levier

Le recours à l'endettement bancaire induit un effet de levier qui, s'il permet d'augmenter la capacité d'investissement dans des actifs immobiliers, peut amplifier l'impact des risques liés au marché immobilier.

Le risque de durabilité

Le risque en matière de durabilité se définit comme un événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. La classification applicable à la SCPI et telle qu'arrêtée par la Société de gestion est l'article 9 qui a pour objectif d'investir dans des activités économiques qui contribuent principalement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

Le risque de conflits d'intérêts

Novaxia Investissement est susceptible de rencontrer dans le cadre de la gestion de la SCPI, des situations potentiellement génératrices de conflits d'intérêts. Il n'est pas anormal que de telles situations se produisent. La Société de gestion a mis en œuvre des processus de prévention et de gestion de conflits d'intérêts pour éviter une atteinte aux intérêts de la SCPI et de ses associés.

CATÉGORISATION CLIENT

L'objectif de la catégorisation des clients est d'instaurer différents niveaux de protection des clients adaptés en fonction de leur connaissance des instruments/services financiers et de leur capacité à en supporter les risques induits.

Afin d'accorder le niveau de protection le plus élevé, le souscripteur est catégorisé client non professionnel par défaut. Pour toute demande de modification de la catégorisation du client, veuillez adresser une demande écrite à Novaxia Investissement.

Les contreparties éligibles sont définies à l'article D533-13 du Code monétaire et financier, il s'agit obligatoirement de personnes morales qui exercent une activité réglementée ou agréé ainsi que les très grandes entreprises nationales et internationales. Les clients professionnels sont définis à l'article D533-11 du Code monétaire et financier comme des clients qui possèdent l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Entrent principalement dans ce statut les investisseurs agréés ou réglementés, notamment les établissements de crédit, entreprises d'investissement et sociétés de gestion de portefeuille, les entreprises d'assurance et fonds de retraite, la Caisse des dépôts et consignations, la Banque de France et l'État ainsi que les entités remplissant au moins deux critères sur trois définis réglementairement, en matière de bilan, chiffre d'affaires ou de capitaux propres. Les clients non professionnels sont les clients qui ne peuvent pas être catégorisés du fait de leur statut ou de leur taille dans les deux autres catégories, comme les personnes physiques ou les petites et moyennes entreprises. La catégorisation des clients est essentielle car elle détermine les règles de protection applicables selon la catégorie du client.

Les clients non professionnels bénéficient du niveau d'information et de protection le plus élevé. Si la catégorisation qui vous a été attribuée ne vous semble pas en adéquation avec votre situation, vous bénéficiez du droit de demander à changer de catégorie, en adressant votre demande par écrit à NOVAXIA INVESTISSEMENT à l'adresse suivante : backoffice@novaxia-invest.fr. Vous bénéficiez en permanence du droit de demander un

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

statut plus protecteur. Conformément à la procédure applicable, Novaxia Investissement étudiera votre situation afin d'évaluer votre éligibilité au statut demandé et vous confirmera sa décision et les conséquences qu'elle emporte sur votre régime de protection, sur un support durable.

MODALITÉS DE LA SOUSCRIPTION

Prix de souscription : il est composé du nominal de 150 €, et d'une prime d'émission de 37 €, soit 187 € à verser en numéraire à libérer intégralement au jour de la souscription. La commission de souscription s'établit à 0 % TTC.

Le client est informé que la Société de Gestion peut rétrocéder une partie de la commission de gestion aux distributeurs. Le client peut recevoir sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation de la SCPI.

Minimum de souscription : 1 part pour la première souscription, soit une somme minimum de 187 € prime d'émission incluse.

Période d'ouverture de la souscription : ouverture le 01/06/2021.

Modalités du règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription. Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le présent bulletin original.

Délai de jouissance (droit à dividendes) : les parts souscrites entreront en jouissance le 1^{er} jour du quatrième mois suivant la date de souscription.

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au RGPD (règlement général UE sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016) et à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée le 20 juin 2018, toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont traitées par NOVAXIA INVESTISSEMENT en qualité de responsable du traitement et pourront être utilisées pour les finalités suivantes :

- gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants,
- respect des obligations légales et réglementaires (notamment lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément à l'article L 561-45 du Code monétaire et financier),
- et sous réserve de votre accord formalisé ci-après, prospection et animation commerciale.

Ces informations sont nécessaires à l'enregistrement de votre dossier de souscription ainsi qu'à la réalisation de toutes nos obligations précontractuelles.

Les catégories de données personnelles collectées concernent votre identité, votre situation familiale, professionnelle, fiscale et patrimoniale.

Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités de NOVAXIA INVESTISSEMENT ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires/prestataires financiers et informatiques dans le cadre d'échange sécurisé et confidentiel d'informations pour les seuls besoins d'administration et de gestion de l'activité. Elles pourront également être communiquées à tous les organismes Tiers Autorisés habilités par une disposition légale à en obtenir communication (autorités de contrôle ou de tutelles, organismes publics, autorités judiciaires, arbitres, médiateurs, services en charge du contrôle, tels commissaires aux comptes, auditores ou services en charge du contrôle interne).

Elles sont conservées par NOVAXIA INVESTISSEMENT pour une durée de cinq années au-delà de la durée de votre investissement, sauf cas de litige qui nécessiterait dans l'intérêt légitime de NOVAXIA INVESTISSEMENT de conserver les données pour une durée plus longue.

Certaines informations vous concernant peuvent également être transmises aux entités du Groupe NOVAXIA susceptibles d'intervenir dans la gestion du fonds, dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Ces transmissions sont

réalisées dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles conformément à la réglementation applicable.

Dans le cadre des finalités précitées, certaines informations sont également susceptibles de faire l'objet de transferts vers des pays hors Union Européenne. Ces transferts sont opérés dans le respect des réglementations en vigueur.

Dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez des droits suivants :

- Droit d'accès,
- Droit à l'information,
- Droit de rectification,
- Droit d'opposition,
- Droit de limitation du traitement,
- Droit d'effacement de vos données,
- Droit de portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courrier à la Société de Gestion NOVAXIA INVESTISSEMENT, à l'adresse suivante :

NOVAXIA INVESTISSEMENT - DPO - 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris
 ou par email : dpo@novaxia-invest.fr.

Vous pourrez également formuler toute demande d'information complémentaire concernant le traitement de vos données en vous adressant aux contacts ci-dessus.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (en ligne ou par voie postale) si vous considérez que nous ne respectons pas la réglementation précitée.

Commission nationale de l'informatique et des libertés
3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07
www.cnil.fr

La Politique en matière de Protection de la Confidentialité s'applique à l'ensemble des hypothèses de traitement de Données à Caractère Personnel mis en œuvre par le Groupe NOVAXIA, dans le cadre de son offre de produits et services (les « Produits et Services ») et est consultable sur le site : <https://www.novaxia-invest.fr/>

INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion NOVAXIA INVESTISSEMENT, 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris - info-produits@novaxia-invest.fr.

TRANSPARENCE EXTRA-FINANCIÈRE - RAPPORT 29 LEC

Conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019, NOVAXIA INVESTISSEMENT publie annuellement sur son site internet, en utilisant les indicateurs de durabilité harmonisés au sein de l'UE, les informations relatives aux modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement, de gouvernance et de gestion des risques.

Vous pouvez consulter librement la stratégie d'investissement responsable applicable aux fonds ouverts à la commercialisation et les moyens internes déployés pour la réaliservia le lien suivant : <https://www.novaxia-invest.fr/neo/>

Convention de démembrement temporaire de parts en nue-propriété / usufruit de la SCPI

entre

Si personne physique :

- Madame Monsieur Indéterminé

Si personne morale :

La société :

Ci-après dénommé(e) le « **Nu-Propriétaire** »

d'une part,

ou

Si personne physique :

- Madame Monsieur Indéterminé

Si personne morale :

La société :

Ci-après dénommé(e) l'« **Usufruitier** »

d'autre part,

Date :

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

Entre les soussignés

1 • Si personne physique

Madame Monsieur

de nationalité :

né(e) le : à :

demeurant :

Si personne morale

La société : Forme sociale :

Représentée par : dûment habilité(e) aux fins des présentes,
ci-après désigné(e) le/la « **Nu-Propriétaire** »,

2 • Si personne physique

Madame Monsieur

de nationalité :

né(e) le : à :

demeurant :

Si personne morale

La société : Forme sociale :

Représentée par : dûment habilité(e) aux fins des présentes,
ci-après désigné(e) l'« **Usufruitier** »,

Ensemble dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

- A •** NOVAXIA NEO est une société civile de placement immobilier à capital variable, dont le siège social est sis 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 851 989 566 (ci-après la « **SCPI** ») et dont la société de gestion est la société NOVAXIA INVESTISSEMENT, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000022 (ci-après la « **Société de Gestion** »).
- B •** Les Parties, ayant souhaité souscrire des parts de la SCPI faisant l'objet d'un démembrement temporaire en nue-propriété et en usufruit, se sont rapprochées afin de préciser les modalités de ce démembrement.
- C •** Les Parties reconnaissent par la signature des présentes avoir librement négocié les termes et conditions de leur accord et, au terme de cette négociation, s'être rapprochées pour conclure la présente convention (ci-après la « **Convention** »).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 Souscription des parts démembrées de la SCPI

Conformément aux bulletins de souscription dûment complétés et signés par l'Usufruitier et le Nu-Propriétaire, ceux-ci ont souscrit respectivement l'usufruit et la nue-propriété de :

..... parts de la SCPI (ci-après les « **Parts** » ou la « **Part** »), au prix de 187 euros la Part, soit pour un prix global de euros.

Eu égard à la durée du démembrement des Parts de la SCPI fixée par les Parties à ans, la clé de répartition est de :

- % pour la nue-propriété, et
- % pour l'usufruit.

Le Nu-Propriétaire détient la nue-propriété des Parts de la SCPI pour un prix de euros.

L'Usufruitier détient l'usufruit des Parts de la SCPI pour un prix de euros.

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

Article 2 Date d'effet et durée du démembrement des parts de la SCPI

La présente Convention est conclue pour une durée de ans à compter de la date d'entrée en jouissance des Parts d'usufruit, soit le premier jour du quatrième mois suivant la date de la souscription.

Elle prendra donc fin au ème anniversaire de la date d'entrée en jouissance des Parts d'usufruit / si viager, non concerné.

À cette date, le Nu-Propriétaire deviendra automatiquement et sans autres formalités le titulaire de la pleine propriété des Parts.

Le démembrement des Parts pourra également prendre fin dans l'hypothèse où l'une des Parties céderait ses droits sur les Parts à l'autre Partie, selon les modalités prévues à l'Article 7 de la présente Convention.

Article 3 Jouissance et usage

À compter de l'entrée en jouissance des Parts d'usufruit et pendant toute la durée de la présente Convention, l'Usufruitier percevra la totalité des bénéfices distribués par la SCPI quelle qu'en soit l'origine (notamment ceux résultant du résultat d'exploitation, de profits exceptionnels, de plus-values de cession) ainsi que les éventuelles distributions de réserves ou de sommes assimilées (notamment les primes d'émission ou de fusion).

L'Usufruitier supportera, pendant toute la durée de l'usufruit, les charges, contributions et taxes de quelque nature qu'elles soient, en ce compris, s'il y a lieu, l'impôt sur la fortune immobilière ayant trait aux Parts dont la propriété est démembrée et notamment l'impôt sur les revenus produits par lesdites Parts, ainsi que tous les accessoires, et ce, conformément aux dispositions de l'article 608 du Code Civil.

Le Nu-Propriétaire recouvrera la pleine jouissance de la propriété des Parts de la SCPI dès le remembrement en pleine propriété des Parts, c'est-à-dire à la date d'extinction de l'usufruit et de la présente Convention, sans autre formalité ni indemnité de part et d'autre.

Dans le cas où la SCPI serait dissoute et liquidée pendant la durée du démembrement, le boni de liquidation éventuel sera versé en totalité au Nu-Propriétaire.

Article 4 Répartition des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article 8.3 des statuts de la SCPI et de l'article 1844 du Code civil, l'Usufruitier et le Nu-Propriétaire sont tenus de se faire représenter auprès de la SCPI par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun choisi parmi les autres associés.

À défaut de convention contraire entre les Parties, le droit de vote appartient à l'Usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au Nu-Propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Le Nu-Propriétaire comme l'Usufruitier seront convoqués pour participer aux assemblées en ce compris celles pour lesquelles ils ne disposent pas de voix délibérative.

Article 5 Valorisation des parts et clé de répartition

Eu égard au prix de souscription et à la durée du démembrement des Parts de la SCPI fixée par les Parties à ans, les valeurs retenues sont :

- pour la nue propriété d'une Part de la SCPI : €
- pour l'usufruit temporaire d'une Part de la SCPI : €

Soit une clé de répartition de :

- % pour la nue-propriété, et
- % pour l'usufruit.

Article 6 Certificat de représentation des parts

Après chaque souscription, le certificat nominatif représentatif des Parts est établi par la Société de Gestion au nom du Nu-Propriétaire et de l'Usufruitier, l'original de ce certificat est remis au Nu-propriétaire et une copie à l'Usufruitier.

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

Article 7 Cession des droits démembrés

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des Parties souhaiterait céder ses droits sur les Parts, la Partie cédante devra en informer la Société de Gestion de la SCPI par lettre recommandée avec accusé de réception. Les Parties reconnaissent et acceptent qu'en toute hypothèse, la Société de Gestion ne garantit pas la revente des droits portant sur les Parts comme indiqué dans la note d'information de la SCPI. Le Nu-Propriétaire et l'Usufruitier déclarent expressément, par le seul fait de leurs paraphes et signatures respectives, parfaitement connaître la clause d'agrément figurant dans la Note d'Information de la SCPI.

La Partie cédante s'engage à stipuler dans l'acte de cession une obligation pour le cessionnaire d'adhérer à la présente Convention et à appliquer les droits et obligations qui y sont contenus.

Il est rappelé en outre que les cessions ne pourront s'effectuer que sous réserve des stipulations statutaires et de la Note d'Information de la SCPI applicables aux cessions des parts.

Article 8 Transmission de la nue-propriété des parts en cas de décès

En cas de décès du Nu-Propriétaire, il est convenu entre les Parties que :

- la nue-propriété des Parts de la SCPI se transmet aux ayants-droits jusqu'au terme de la présente Convention, tel que prévu à l'Article 2 des présentes,
- et que, par conséquent, les droits et obligations prévus dans la présente Convention se poursuivront entre les ayants-droits du Nu-Propriétaire et l'Usufruitier jusqu'au terme de la présente Convention, tel que prévu à l'Article 2 des présentes.

Article 9 Usufruit successif

En cas de décès de l'Usufruitier, l'usufruit se poursuivra au profit de ses ayants-droits jusqu'au terme de la Convention.

Article 10 Nantissement des parts

En cas de nantissement de la nue-propriété ou de l'usufruit des Parts, seule la Partie titulaire des droits démembrés concernés par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire du nantissement. Cet engagement ne pouvant porter préjudice à l'autre Partie.

Article 11 Fiscalité

Les Parties se dispensent mutuellement de l'enregistrement des présentes auprès du centre des impôts compétent. Toutefois, celle des Parties qui souhaiterait y procéder pourrait, si bon lui semble, effectuer ladite formalité à ses frais.

Article 12 Documentation

Une copie certifiée conforme des présentes est jointe aux bulletins de souscription et sera adressée par la Partie la plus diligente à la Société de Gestion de la SCPI.

Les Parties reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription de la SCPI comprenant les statuts, le document d'informations clés, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que les cas échéant son actualisation, le rapport annuel du dernier exercice et le bulletin trimestriel en vigueur.

Article 13 Frais

Tous les droits, frais et commissions relatifs à la présente Convention seront supportés par le Nu-Propriétaire et l'Usufruitier proportionnellement à la valeur de la nue-propriété et de l'usufruit.

Paraphe 1 :

Paraphe 2 :

Article 14 Élection de domicile

Pour l'entièrre exécution des présentes, les Parties font élection de domicile au siège social de la SCPI sis 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris. Toute notification, communication au titre de la présente Convention par une Partie devra être adressée au siège social de la SCPI sis 45, rue Saint-Charles - 75015 Paris.

Toute notification, communication au titre de la présente Convention par la Société de Gestion à l'une ou l'autre des Parties sera effectuée à l'adresse figurant en tête des présentes. En cas de modification, chacune des Parties devra en informer la Société de Gestion par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. À défaut toute notification faite à l'adresse indiquée en tête des présentes, sera réputée valablement faite.

Article 15 Litiges

La présente Convention est soumise au droit français. Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention, qui n'auraient pas pu être résolu à l'amiable, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Signatures

Fait à , le ,
en (.....) exemplaires originaux :

Pour le Nu-Propriétaire

[Prénom]

[Nom]

ou

La société

Représentée par Madame / Monsieur

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé, bon pour accord* »**Pour l'Usufruitier**

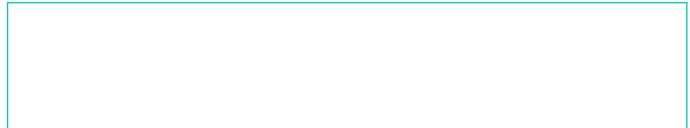
[Prénom]

[Nom]

ou

La société

Représentée par Madame / Monsieur

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé, bon pour accord* »Paraphe 1 : Paraphe 2 : 